

FIM, Accélérateur de réussite.

TECHNICIEN(NE) SUPÉRIEUR(E) EN CONCEPTION INDUSTRIELLE DE SYSTÈMES MÉCANIQUES

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Au quotidien, le/la Technicien(ne) Supérieur(e) en Conception Industrielle de Systèmes Mécaniques doit :

- Concevoir des pièces mécaniques en assurance qualité.
- Concevoir des systèmes mécaniques en assurance qualité

MÉTIERS VISÉS

Les principaux débouchés sont :

- Technicien(ne) CAO/DAO
- Dessinateur(trice)
- Technicien/ technicienne d'études en mécanique

VALIDATION

Titre Ministère du Travail de Niveau 5 (BAC+2) « Technicien(ne) Supérieur(e) en Conception Industrielle de Systèmes Mécaniques » code RNCP 37317 publié au Journal Officiel / sur France Compétences depuis le 08/12/2017.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

- Contrôle Continu
- Epreuves finales
- Compétences attestées dans la cadre des VAE



CONDITIONS D'ACCÈS & PRÉ-REQUIS

- Posséder un niveau IV
- Connaissance du dessin industriel et de la lecture de plan
- Maîtrise des notions mathématiques et connaissances en RDM
- Avoir une expérience ou des connaissances de base du métier de dessinateur
- Aimer travailler seul et en équipe

Sélection : sur dossier et/ou entretien

Inscription : de janvier à décembre



CAMPUS

CHERBOURG



PROGRAMME

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- Analyser le besoin client dans le cadre de la conception ou de la modification d'une pièce mécanique
- Réaliser une étude de faisabilité et proposer une solution
- Concrétiser et optimiser une solution à l'aide d'un logiciel de conception 3D.
- Réaliser le dessin de définition d'une pièce mécanique
- Élaborer le dossier de définition d'une pièce mécanique.
- Modifier un système mécanique à partir d'un nouveau cahier des charges
- Concevoir un mécanisme à partir d'un schéma cinématique annoté et d'un cahier des charges client
- Gérer la sous-traitance d'un produit ou d'un service
- Élaborer le dossier de définition d'un système mécanique
- Estimer et maîtriser les coûts d'une étude
- Élaborer le cahier des charges de l'automatisation d'un système mécanique

RETROUVEZ TOUTES LES INFOS SUR NOTRE SITE



LES INFOS PRATIQUES

- La durée de la formation est de 12 mois
- Cette formation est individualisée
- Formation assurée en présentiel
- Différents types de parcours peuvent être envisagés. Dans ce cas, il est nécessaire de prendre rendez-vous avec un conseiller en formation



FINANCEMENTS & TARIFS

Cette formation peut être financée dans le cadre :

- De l'alternance (contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage).
- D'un financement de la Région Normandie (demandeur d'emploi) et d'un cofinancement de l'Union Européenne
- De la Validation des Acquis et de l'Expérience – VAE
- D'un Projet de Transition Professionnelle, salarié ou demandeur d'emploi
- De la formation continue (Pro-A, plan de formation...)
- D'un financement individuel (étudiant ou non)

Les tarifs :

- Etudiant/ individuel : 7 € de l'heure
- Apprentissage/alternance : gratuit pour l'apprenti / l'alternant
- Période de transition professionnelle (PTP) : de 9 € à 15 € de l'heure
- Demandeur d'emploi : Prise en charge possible par la Région Normandie
- VAE : Frais de dossier : 40 € + frais d'accompagnement : 700 € + frais d'inscription : 200 €/bloc d'unité
- CPF formations longues : 10 € de l'heure
- PRO-A : Prendre RDV avec 1 conseiller pour étude du dossier

Nos campus sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour toute question relative au handicap, un référent handicap FIM est à votre écoute : emmanuel.mahe@normandie.cci.fr